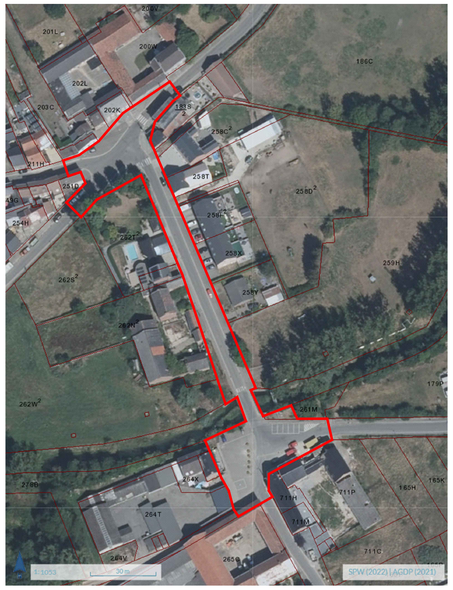

N

SITUATION - 1/1.000

REMARQUES GENERALES

- L'entrepreneur veillera à visiter les lieux préalablement à l'établissement de son offre.
- Les côtes seront lues et non mesurées sur les plans.
- Toutes les côtes et tous les niveaux seront vérifiés sur place par les entreprises chargées de l'exécution des plans sur chantier.
- Toutes les côtes et toutes les dimensions relatives aux éléments de stabilité sont données à titre indicatif et font l'objet de l'étude de stabilité.
- Les travaux sont à exécuter conformément aux règles de l'art, aux normes belges en vigueur, aux prescriptions des fabricants, au catalogue des documents de références du Cctb,...
- L'entrepreneur est tenu de s'assurer de la parfaite continuité des éléments d'étanchéité (à l'eau et à l'air) et d'isolation (thermique et acoustique) et de vérifier que la mise en oeuvre ne comporte ni fuite, ni entrave à l'écoulement, ni pont thermique, ni risque quant au comportement hygrométrique des parois (ex : risques de condensation).
- En cas de difficultés à réaliser les ouvrages tels qu'imaginés, l'entrepreneur en averti immédiatement l'Architecte, par écrit, de manière à trouver une solution optimale.

REMARQUE IMPORTANTE

Le dessin des réseaux des impétrants est donné à titre informatif. Cela ne dispense nullement l'entreprise qui reste tenue de réaliser les démarches et sondages nécessaires à la connaissance complète des lieux.

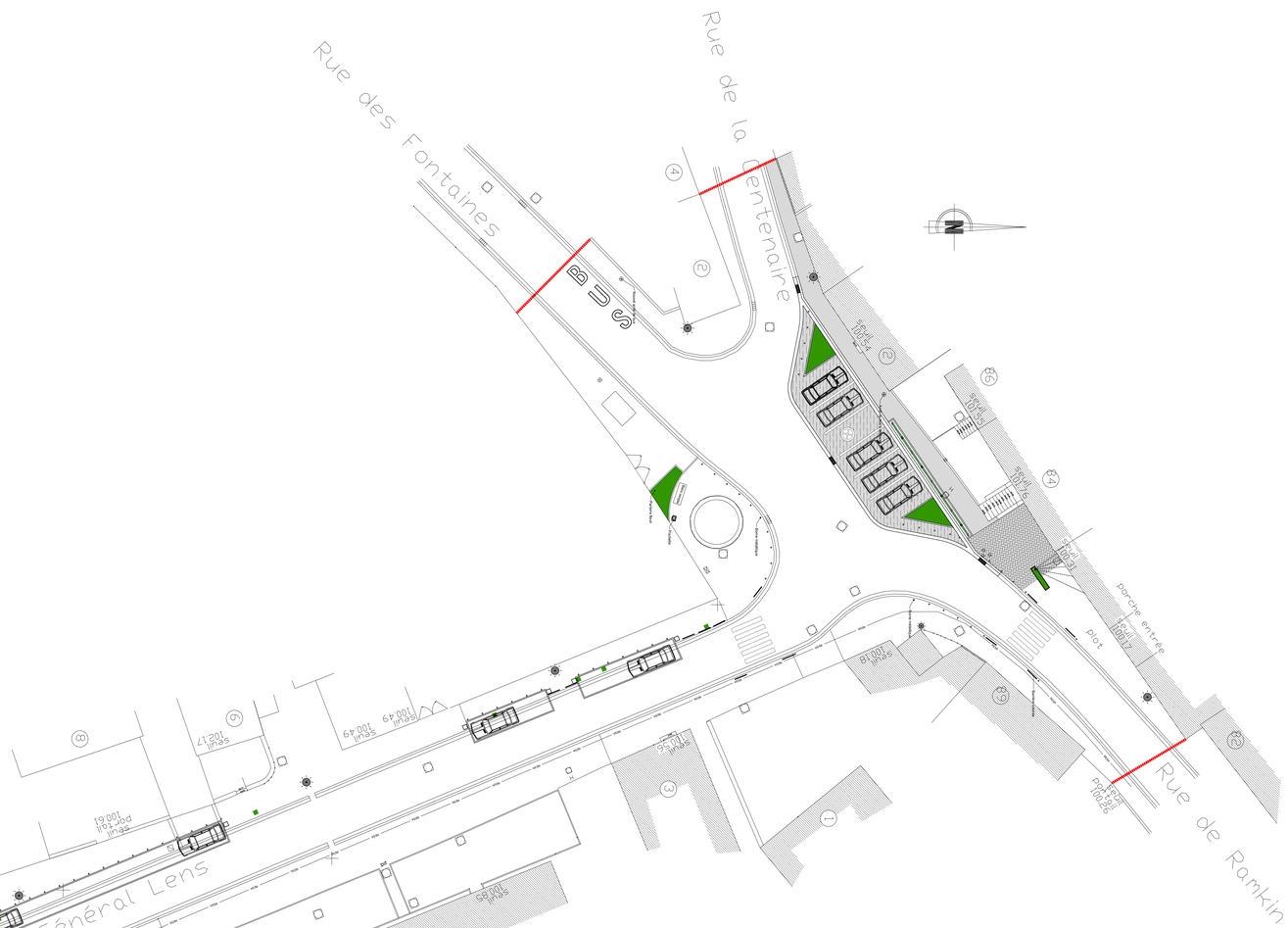
Rue des Fontaines
Rue de la Centenaire
Rue du Général Lens
Rue de Ramkin
BUS
porche entrée
plot
seuil 100,17
seuil 100,49
seuil 100,49
seuil 100,61
seuil 100,55
seuil 100,18
seuil 100,26
seuil 100,17
seuil 100,49
seuil 100,49
seuil 100,61
seuil 100,55
seuil 100,18
seuil 100,26
mur bahut
seuil 100,80
Dégrossir
100,41
100,43
100,42
Fosse
Fosse
Fosse